

Analyse des causes d'un accident et mesures de prévention

Découvrir la méthode de l'arbre des causes pour analyser les accidents / incidents afin d'évaluer et prioriser vos mesures correctives pour éviter qu'ils ne se reproduisent et contribuer à la démarche de prévention des risques.

OBJECTIFS :

1/ Savoir mener en entreprise une analyse d'accident selon différents outils.

2/ Identifier et hiérarchiser les mesures de prévention.

PUBLIC :

Toute personne ayant un rôle dans la prévention des risques, service santé sécurité, RH, membres du CSE



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

Intra-entreprise

Inter-entreprise

Rappels : l'accident du travail, la maladie professionnelle, cadre juridique (1h) :

- Définitions : accident du travail et maladie professionnelles,
- Pyramide de Bird : de l'incident à l'accident.

Analyse quantitative des accidents (0,5h) :

- Taux de fréquence, taux de gravité.

Analyse qualitative des accidents (3h) :

- Les 5 pourquoi,
- Le diagramme d'Ishikawa,
- L'arbre des causes : découpage de la méthode en 5 séquences de travail.

Illustration par des cas pratiques autour des différentes méthodes.

Comprendre les mécanismes de production de l'accident (1h) :

- Les facteurs potentiels d'accident,
- Le mécanisme de l'accident : le fait inhabituel ou la variation par rapport à une situation habituelle.

Cas pratique : réalisation de l'arbre des causes d'un accident – travail à partir de vidéo INRS (1,5h).

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation. Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle et n'ouvre pas de droit à la poursuite d'études.

Modalités de financement :

Financement par l'employeur, avec possibilité de prise en charge par l'OPCO 2i selon les conditions du dispositif applicable. Formation non éligible au CPF.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

 formation@sseti.fr •  03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR